



MAIRIE



19/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 01 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- - M.S.GILBERT- M. François PEHAU- M. Sébastien LABAT- M. Gérard NAPIAS
Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaires de séance.

Absent : Mme E. TROUILLET

Membres en exercice : 19 Présents : 18

OBJET : Vote de la fiscalité locale pour 2025.

M. le Maire rappelle que la présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 est structurée de la manière suivante :

- Ressources fiscales nécessitant le vote d'un taux ;
- Ressources fiscales indépendantes du vote d'un taux ;
- Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2025.

Vu la délibération N°54/2023 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2023, relative à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, majorant de 40% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,

Vu l'état fiscal n°1259, relatif aux ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2025, présentant les bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 mars 2025 de ne pas augmenter ces taux ;

M. le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 36,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,04 %
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 18,64 %

Sur la base de ces taux, le produit fiscal prévisionnel 2025 sera de **1 391 502 €**, auquel s'ajoute la majoration de la taxe d'habitation pour un montant de **136 072€**, ramenant le produit fiscal attendu à **1 527 574 €**, hors ressources fiscales indépendantes des taux votés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la fiscalité applicable sur le territoire de la Commune de LIT ET MIXE pour l'année 2025 comme suit :



	Bases d'imposition effective	Taux de référence	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit de référence	Taux appliqués	Produits attendus
Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.						
Taxe Foncière Bâti	2 492 119	36,60%	2 585 000	946 110	36,60 %	946 110
Taxe Foncière Non Bâti	230 195	44,04%	238 900	105 212	44,04 %	105 212
Taxe habitation	1 815 612	18,64	1 825 000	340 180	18,64	340 180
Total						1 391 502

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU